



Submergés par les cas de Covid-19, **les Belges** se reconfinent pour les six prochaines semaines
Monde, page 15

Léonie Bischoff et Zep évoquent le rapport à la sexualité dans la bande dessinée
Culture, page 19



Suisse

Monde
Economie
Culture
La der

MAGALI GIRARDIN

«Entreprises responsables»

Entre 500 et 15'000 PME concernées par l'initiative

Votations fédérales

29 novembre 2020

La question de l'implication ou non des PME fait débat. Mais démêler le vrai du faux est un exercice difficile.

Lucie Monnat

L'une des questions fondamentales de la campagne de votations du 29 novembre prochain est de savoir combien de PME seraient concernées par l'initiative en cas de oui.

Il est très difficile de répondre à cette question. Elle est d'ailleurs à la source de bisbilles au sein des milieux économiques. Mercredi, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a rejoint EconomieSuisse dans le camp des opposants à l'initiative pour des multinationales responsables. Une prise de position tardive, qui ne s'est pas faite sans désaccords à l'interne. Le propre directeur de l'USAM, Hans-Ulrich Bigler, se montre favorable au texte, considérant que «très peu de PME seraient touchées».

La nuance des valeurs seuils

Les initiants répètent que seules les PME actives dans des secteurs à haut risque sont concernées. On pense ici aux matières premières comme le cuivre, l'or, ou le commerce de diamants ou de bois tropical. Le texte de l'initiative, lui, est plutôt large. Un paragraphe mentionne effectivement une exception pour les PME.

Cependant, un autre paragraphe stipule également - sans mentionner d'exception - que les sociétés suisses qui contrôlent d'autres entreprises à l'étranger sont concernées. Cette ambiguïté inquiète les opposants, qui estiment qu'ainsi l'ensemble des entreprises suisses peuvent être attaquées. Le menuisier et le boulanger devraient rendre des comptes sur les matières premières utilisées, craignent-ils.

Il revient cependant au parlement de préciser cela lors de la rédaction de la loi d'application en cas de oui. Or, le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ), chargée



Une affiche en faveur de l'initiative multinationales responsables sur un balcon. KEYSTONE

«Pour mieux cerner les entreprises concernées, reste à définir les secteurs à risque. C'est là que les affaires se corsent encore: pour des raisons de protection des données, le tableau fourni par l'OFS donne uniquement le nombre d'employés actifs dans ces secteurs»

de débroussailler le travail, met en avant la complexité de la tâche.

Celle-ci devra décider des critères qui font d'une entreprise une «multinationale». Pour ce

faire, des «valeurs seuils» définissant l'importance économique d'une société sont introduites: nombre d'employés, bilan, chiffre d'affaires. Pour être potentielle-

ment visée par le texte de l'initiative, l'entreprise devrait ainsi dépasser deux seuils sur trois.

Or, la CAJ stipule que les PME seraient considérées comme telles non pas à partir de 250 employés, comme il en est l'usage dans les statistiques officielles, mais à partir de 500. Cela diminue drastiquement le nombre d'entreprises potentiellement concernées. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), seules 669 entreprises suisses comptent plus de 500 postes à temps plein.

Cette valeur seuil explique également pourquoi les initiants ont introduit cette notion d'exception pour les PME actives dans les secteurs à risque. Certaines entreprises actives dans le secteur de l'or se situent effectivement en dessous de la fourchette des 500 employés.

Difficile de tout cerner

Pour mieux cerner les entreprises concernées, reste maintenant à définir les secteurs à risque. C'est là que les affaires se corsent encore: pour des raisons de protection des données, le tableau fourni par l'OFS donne unique-

ment le nombre d'employés actifs dans ces secteurs.

On sait seulement que parmi les plus de 242'000 employés des 8445 PME faisant partie d'un groupe de multinationales suisses, seuls 1099 travaillent pour les secteurs des métaux précieux (68 employés), dans le commerce de gros de bijouterie (201) et dans le commerce de gros des produits intermédiaires (caoutchouc, fibres textiles, pierres précieuses, 830 employés).

Contacté, le comité d'initiative ne possède pas de chiffres plus précis. Mais il estime que seules 500 PME seraient concernées. Pour arriver à ce chiffre, il prend la définition «large» du secteur à risque, soit l'ensemble des entreprises actives dans le secteur des matières premières (négoce, raffinage).

Guerre des chiffres

Du côté des opposants, on estime que ce nombre est totalement sous-estimé. Voyons ce que donnent les faits si l'on s'en tient uniquement au texte de l'initiative, qui veut que les entreprises sont responsables tant de leurs propres dommages que ceux causés par les entreprises qu'elles contrôlent.

Si aucune clause ne stipule expressément que les PME sont exemptées, on peut dire qu'environ 15'000 PME sont potentiellement concernées car elles ont un lien avec l'étranger: 8445 font partie d'un groupe multinational suisse et 7522 autres appartiennent à un groupe multinational étranger. «Il est probable que nombre d'entre elles contrôlent directement des unités à l'étranger pour le compte du groupe étranger auquel elles appartiennent, précise Joachim Welte, collaborateur scientifique de l'OFS. Il est donc possible que le nombre de PME potentiellement concernées par l'initiative soit plus important.» La statistique ne permet cependant pas d'être plus précis.

Mais à nouveau, tout dépendra de la loi d'application.

Enfin, combien de ces entreprises se révèlent problématiques? Là encore, le flou est total. «Il n'est pas possible et il n'est pas prévu de chiffrer le nombre de PME n'appliquant pas les procédures de diligence selon les Principes directeurs de l'ONU (lire encadré), répond un porte-parole du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cela ne s'est pas fait non plus pour les grandes entreprises.»

Droits humains

Un plan spécial PME

Le Conseil fédéral a lancé un plan d'action national «Entreprises et droits de l'homme», qui vise à inciter les entreprises à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Une analyse publiée par la Confédération en décembre 2018 sur la gestion des droits de l'homme par les entreprises suisses dresse un bilan peu satisfaisant du comportement des PME à l'étranger. «Dans le cas des petites et moyennes entreprises, la prise de responsabilité par rapport aux droits de l'homme a tendance à être formellement moins souvent ancrée que chez les grandes entreprises», écrivent les auteurs du

rapport: 50-60% des PME prennent en compte les critères de l'ONU, contre 82% des grandes. Ces chiffres doivent cependant être nuancés. Les grosses entreprises sont davantage soumises aux pressions des gouvernements et ONG. Elles sont également plus outillées pour avancer les preuves de leur bon comportement. Selon le Conseil fédéral, les PME manquent en outre de formation et de moyens pour mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU. Les mesures du plan d'action de la Confédération ne vont cependant pas plus loin que la publication de brochures ou l'organisation d'ateliers. **Lucie Monnat**